

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 24 septembre 2019, madame la députée de Soulanges déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec une action pour la protection permanente du Boisé Rousseau, un boisé urbain de Pincourt abritant des milieux humides et situé près de la rivière des Outaouais.

J'ai pris connaissance du dossier. Un promoteur souhaite développer un projet résidentiel unifamilial à l'endroit du Boisé Rousseau. Je remarque que le boisé est cadastré en une quarantaine de lots. Une assiette est également prévue pour les rues de la municipalité. Cela signifie que la ville de Pincourt a autorisé le lotissement. En prenant connaissance des informations du registre foncier du Québec, j'ai remarqué également que la majorité des lots du développement appartiennent depuis 2017 à la société 9358-1973 Québec inc., qui se décrit comme un développeur immobilier.

J'ai également pris connaissance d'avis fauniques du Ministère concernant le Boisé Rousseau. Les opposants au projet ont insisté sur la présence d'espèces aviaires et fauniques, dont la rainette faux-grillon de l'Ouest. La présence de la rainette faux-grillon de l'Ouest dans le secteur n'a été répertoriée dans aucun inventaire passé, et les caractéristiques du site ne correspondent pas à celles recherchées par l'espèce. Pour ce qui est des oiseaux et des chauves-souris brunes, l'une des recommandations du Ministère est de faire les coupes d'arbres lorsque les espèces aviaires sont en migration pour l'hiver, de façon à réduire grandement le risque de mortalité de ces espèces. En ce sens, les oiseaux et les chauves-souris sont des espèces mobiles qui pourront aisément trouver un autre habitat à leur retour. Des mesures particulières ont aussi été suggérées pour assurer la protection de la couleuvre brune, bien que son potentiel de présence soit plutôt faible.

... 2

Les opposants au projet mentionnent aussi la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre pour justifier la conservation du boisé. Le Ministère a recommandé de conserver autant d'arbres matures que possible. Enfin, le promoteur a déjà indiqué qu'il allait suivre les recommandations du Ministère, pour minimiser les conséquences fauniques et environnementales du projet.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs,



PIERRE DUFOUR